

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE PREMIER FEVRIER à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire par VISIOCONFERENCE, sur convocation de Monsieur Stéphane PIQUET, Président, adressée le 26 janvier 2022.

Présents : Mmes BRIDEL C., CHYRA S., CORNU P., COUR L., GAUTIER I., MACOURS P., MARCHAND-DEDELOT I., MERET L., OULED-SGHAÏER A-L., PRETOT-TILLMANN S., SALMON R., MM BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BELLONCLE J., BONNISSEAU V., CHEVESTRIER B., DANTON Y., DENOVAL C., FRAUD E., GAUTIER C., HARDY S., LE PALAIRE S., LE ROUX Y., MICHOT B., PIQUET S., RASPANTI S., ROCHER P., SALAÜN R., TRAVERS S., VEILLAUX D.

Absent : Mmes AMELOT M., CHARDIN N., COURTIGNE I., THOMAS-LECOULANT E., MM. DUPIRE J.

Pouvoir : Mme COURTIGNE I. à M. DENOVAL C.

Secrétaire de séance : M. BEGASSE J.

Le quorum est atteint.

La séance débute à 20h35.

DELIBÉRATIONS

Approbation du procès-verbal de la séance du 14/12/2021

DEL 2022/001 : FINANCES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022

- FIXE les taux d'imposition présentés ci-dessus pour l'exercice 2022.
-

DEL 2022/002 : FINANCES - FIXATION DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS

- ARRETE le produit de la taxe GEMAPI à 46 882 € pour l'année 2022 ;
 - AUTORISE le Président ou son représentant légal à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-

DEL 2022/003 : FINANCES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES

- APPROUVE le budget primitif 2022 du budget général « Communauté de Communes », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;
-

- APPROUVE le versement au CIAS d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 150 000 Euros pour l'exercice 2022, dont le versement sera réalisé par acomptes, en fonction des besoins de trésorerie du CIAS ;
- APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;
- APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « Assainissement collectif », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;
- APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « Eau potable », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;
- APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « Bâtiments relais », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;
- APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « Prestations de service informatique », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;
- FIXE, pour l'exercice 2022, le coût horaire du service informatique à 68,03 Euros et son coût journalier à 479,46 Euros ;
- APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « Prestations de service communication », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;
- APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « Zone d'Activités Intercommunale Beaugé », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;
- APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « ZAI Sévailles », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;
- APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « ZAI Sévailles 2 », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;
- APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « ZA Mottais 2 », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;
- APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « ZA Mottais 3 », dans sa globalité, tel qu'il est présenté.
- APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « ZAI La Tannerie », dans sa globalité, tel qu'il est présenté.
- AUTORISE, dans la limite des crédits ouverts au budget et selon les conditions définies par la délibération n°2020/082 du 07 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président, la souscription des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget du présent exercice budgétaire.

DEL 2022/004 : FINANCES - ACTUALISATION DE LA PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

- AUTORISE l'actualisation de la provision pour créances douteuses constituée au compte 6817 ;

- CREDITE, à cet effet, le compte 6817 à hauteur de 7 500 € au titre de l'exercice 2022, étant précisé que le montant effectivement réalisé donnera lieu à concertation en temps utile avec le Comptable Public.
-

DEL 2022/005 : RESSOURCES HUMAINES - ORGANISATION DU FONCTIONNEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES, COMPLEMENTAIRES ET DES RECUPERATIONS

- APPROUVE l'organisation des heures supplémentaires et complémentaires telle que détaillée ci-dessus ;
 - DIT que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.
-

DEL 2022/006 : RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT – CONTRAT DE PROJET « CHARGE DE MISSION ENERGIE »

- APPROUVE la création d'un emploi non permanent sur un emploi de catégorie A à temps complet, (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} février 2022 pour une durée de 3 ans, renouvelable dans une limite totale du contrat de 6 ans ;
 - MODIFIE le tableau des emplois ;
 - INSCRIT au budget les crédits correspondants ;
 - DIT que les délibérations en lien avec le régime indemnitaire de Liffré-Cormier Communauté s'appliquent à ce type de contrat ;
-

DEL 2022/007 : RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT – CONTRAT DE PROJET « CHARGE DE MISSION HABITAT »

- APPROUVE la création d'un emploi non permanent sur un emploi de catégorie A à temps complet, (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} février 2022 pour une durée de 3 ans, renouvelable dans une limite totale du contrat de 6 ans ;
 - MODIFIE le tableau des emplois ;
 - INSCRIT au budget les crédits correspondants ;
 - DIT que les délibérations en lien avec le régime indemnitaire de Liffré-Cormier Communauté s'appliquent à ce type de contrat ;
-

DEL 2022/008 : RESSOURCES HUMAINES - REGIE COMMUNAUTAIRE D'EXPLOITATION DE RESEAUX DE CHALEUR : DESIGNATION D'UN DIRECTEUR

- VALIDE la modification opérée au tableau des effectifs pour créer un de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps non-complet (0.30/35^{ème}), et les conditions de recrutement et rémunération ;
 - EMET UN AVIS FAVORABLE à la désignation de M. Johan PONDARD en qualité de directeur.
-

DEL 2022/009 : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE

- APPROUVE la création d'un poste d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet à compter du 01 février 2022 ;
- APPROUVE la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (catégorie B) à temps non complet au 8/20^{ème} à compter du 01 février 2022 ;
- APPROUVE la suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique de 1^{ère} classe à temps non complet au 8/20^{ème} à compter du 01 février 2022 ;
- VALIDE la modification du tableau des effectifs de la collectivité conformément aux dispositions précisées ci avant.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son délégataire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

DEL 2022/010 : ADMINISTRATION GENERALE - REGIE COMMUNAUTAIRE D'EXPLOITATION DE RESEAUX DE CHALEUR : DESIGNATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'EXPLOITATION

- DESIGNER Mme Anne-Marie ROBIC-LEGAL en qualité de membre extérieur du Conseil d'exploitation de la régie.

DEL 2022/011 : ADMINISTRATION GENERALE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA SECURISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION DU TERRITOIRE

- VALIDE la convention de groupement de commandes proposées en annexe et l'adhésion des communes membres intéressées ;
- APPROUVE la désignation de Liffre-Cormier Communauté en tant que coordonnateur du groupement ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et ses éventuels avenants ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces du marché nécessaires à son exécution.

DEL 2022/012 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - REDUCTION DU PERIMETRE DE LA ZAC DE LA MOTTAIS 2 A SAINT-AUBIN-DU-CORMIER : BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

- APPROUVE le bilan de la concertation préalable à la réduction du périmètre de la ZAC de la Mottais 2 ;
- DECLARE que le bilan de la concertation préalable n'est pas de nature à remettre en cause le projet de réduction de la ZAC de la Mottais 2 ;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre les formalités et à signer les pièces nécessaires à la poursuite des procédures liées à la réduction du périmètre de la ZAC de la Mottais 2.

DEL 2022/013 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ORGERAIS - CREATION D'UNE AIRE DE CONNEXION INTERMODALE ET D'UN NOUVEAU SECTEUR ECONOMIQUE

- APPROUVE la réalisation d'un nouveau secteur à vocation économique et d'équipements publics sur le secteur de l'Orgerais ;
- APPROUVE le principe de création d'un nouvel arrêt de connexion intermodale sur le secteur de l'Orgerais ;
- VALIDE la création d'un budget annexe « Orgerais » ;
- AUTORISE la collectivité à engager les démarches foncières et administratives au titre des codes de l'urbanisme et de l'environnement nécessaires à l'aménagement du secteur de l'Orgerais, à la réalisation de l'arrêt de connexion intermodale et à l'aménagement de la RD 92.

DEL 2022/014 : URBANISME ET HABITAT - REDUCTION DU PERIMETRE D'INTERVENTION DU SERVICE « ADS » AU PROFIT DE LA COMMUNE DE GOSNE

- PREND ACTE de la demande commune de GOSNE de reprendre l'instruction des certificats d'urbanisme visés à l'article L 410-1-a du Code de l'Urbanisme : CU(a) ;
- AUTORISE le président ou son représentant à signer l'avenant à la convention du 2 avril 2019, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2022.

DEL 2022/015 : URBANISME ET HABITAT - MISE A JOUR DE LA CONVENTION AVEC MEGALIS POUR L'ACCES AU SERVICE ADS

- ACCEPTE les termes de la nouvelle convention d'accès au service d'instruction des autorisations droit des sols, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2022 ;
- AUTORISE le président ou son représentant à signer la convention.

DEL 2022/016 : EAU POTABLE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU SYMEVAL

- DESIGNER comme titulaires et comme suppléants les élus suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Rachel SALMON	Olivier BARBETTE
Alain CLERY	Virginie VERGNAUD
Pascale MACOURS	Nathalie BEAUDOIN
Philippe ROCHER	
Isabelle GAUTIER	
David VEILLAUX	
Jean-Pierre DAVENEL	

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
-

DEL 2022/017 : EAU POTABLE - RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE SYMEVAL

- PREND ACTE du Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public d'eau potable 2020 du SYMEVAL.
 - VALIDE la mise en ligne du RPQS sur le site www.services_eafrance.fr.
-

DEL 2022/018 : DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE - ADHESION AU RESEAU BRUDED

- APPROUVE l'adhésion de Liffré-Cormier Communauté à l'association BRUDED, pour la durée restante du mandat 2021-2026 ;
 - DELEGUE au Bureau communautaire la désignation d'un vice-président titulaire, d'un vice-président suppléant, chargés de représenter la communauté de communes auprès de l'association ;
 - DELEGUE au Bureau communautaire la désignation d'un agent référent au sein des services communautaires ;
 - PRECISE que cette dépense est inscrite au Budget prévisionnel 2022 ;
 - DONNER DELEGATION au Président ou son délégataire pour signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération, dans les limites des crédits inscrits au budget.
-

DEL 2022/019 : TRANSPORT ET MOBILITE - CONVENTION A LA DESSERTE DE LIVRE-SUR-CHANGEON PAR LE RESEAU REGIONAL BREIZHGO

- APPROUVE le projet de convention entre la Région Bretagne, Liffré-Cormier Communauté et Transdev Ille et Vilaine, ci-annexé, relative à une expérimentation d'un transport à Livré-sur-Changeon du 1^{er} janvier au 7 juillet 2022 inclus, pour un montant de 5 293,30 € TTC ;
 - PRECISE que cette dépense est inscrite au Budget prévisionnel 2022 ;
 - DONNE DELEGATION au Président ou son délégataire pour signer tout contrat, avenant ou convention relatif à l'exécution de cette délibération, dans les limites des crédits inscrits au budget.
-

DEL 2022/020 : ENFANCE ET JEUNESSE - DEFINITION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE FACTURATION DU BAFA TERRITORIALISE

- VALIDE la mise en place du BAFA territorialisé sur les années 2022 et 2023 ;
 - VALIDE les montants proposés ;
 - AUTORISE le Président à conventionner et rémunérer l'organisme de formation ;
 - AUTORISE le Président ou son Vice-Président à signer les conventions avec les participants, et les éventuelles annexes ;
-

- VALIDE le principe de la refacturation globale aux communes et aux jeunes.

DEL 2022/021 : PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR M. LE PRESIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LEURS DELEGATIONS

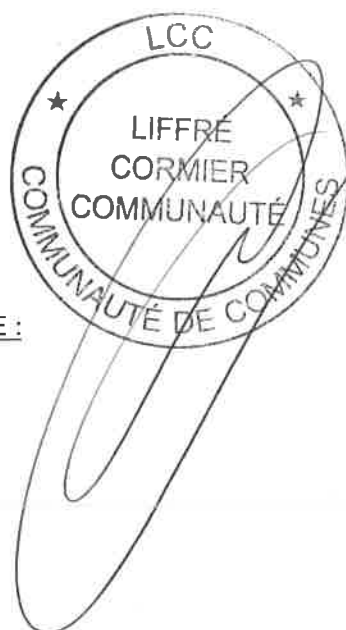
- PREND ACTE des décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations.

La séance prend fin à 22h50

Fait à LIFFRÉ, le 01/02/2022

« Certifié conforme »
par le Président, Stéphane PIQUET

le secrétaire de séance, Jérôme BÉGASSE



DATE D’AFFICHAGE :

09 FEV. 2022

